



Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique KRYPT 540

de la société BARCLAY CHEMICALS R&D LTD
enregistrée sous le n°2020-4374

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom TCHAO 540 EXPERT.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	KRYPT 540 KILKEE KRYPTON TCHAO 540 EXPERT
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BARCLAY CHEMICALS R&D Ltd. Damastown Way Damastown Industrial Park, Mulhuddart, D15FD27 DUBLIN IRLANDE
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	540 g/L - glyphosate
Numéro d'intrant	019-2017.01
Numéro d'AMM	2200753
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.
La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

06 JAN. 2021

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché


Marie-Christine de GUENIN